

Comptes rendus
hebdomadaires des séances
de l'Académie des sciences /
publiés... par MM. les
secrétaires perpétuels

Académie des sciences (France). Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences / publiés... par MM. les secrétaires perpétuels. 1835-1965.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

des faisceaux situés entre le cercle fibreux cortical et la zone vasculaire interne de cette plante, les différences dans l'arrangement réciproque des tissus formant les faisceaux de la tige et des feuilles du *Triglochin*, l'harmonie qui rattache, au contraire, dans le *Tetroncium* les faisceaux des feuilles à ceux des tiges, la situation d'une grande trachée dans l'axe des racines du *Lilæa*, là même où chez la plupart des autres plantes aquatiques existe une lacune, la réunion, dans le seul *Scheuchzeria*, de diaphragmes horizontaux, de diaphragmes obliques et de diaphragmes en voûte ou en toit; enfin l'existence, entre les faisceaux des feuilles et ceux des tiges, de rapports mettant en lumière ce point si important pour la phyllotaxie, savoir : que la disposition des feuilles sur l'axe est subordonnée à la structure anatomique de celui-ci et à la symétrie de disjonction de ses faisceaux fibro-vasculaires. »

Réclamation de M. E. CATALAN au sujet d'une Note de M. O. Bonnet.

« Le *Compte rendu* de l'avant-dernière séance contient une Note intitulée : *Observations sur les surfaces minima*, et dirigée, en réalité, contre le Mémoire que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie, dans la séance du 3 octobre dernier. L'auteur commet tout d'abord une inexactitude assez grave; il dit que j'ai présenté trois Notes dont l'objet est de faire connaître quelques surfaces minima particulières. Il n'a donc pas lu la page 1019, qu'il cite? S'il l'avait lue, ainsi que la page 1021, il aurait vu que l'objet principal de ma troisième communication est l'intégration, sous forme réelle, d'une certaine équation aux dérivées partielles.

» Je croirais manquer de respect à l'Académie si je l'entretenais plus longtemps des attaques et des insinuations de M. O. Bonnet. Pour le fond du débat, je m'en rapporte entièrement à la Commission chargée d'examiner mon Mémoire : elle décidera si j'ai ajouté quelque chose aux travaux de Monge, de Legendre et des autres géomètres qui se sont occupés de la surface dont les rayons de courbure, en chaque point, sont égaux et de signes contraires. »

Cette Note est envoyée à l'examen des Commissaires nommés pour une précédente Note de M. Catalan, MM. Liouville, Binet et Chasles, qui sont invités à prendre également connaissance de la Note présentée par M. Bonnet dans la séance du 10 décembre.